

à verser dix mille francs au profit de l'école libre lorsqu'elle sera construite. »

Les héritiers contestèrent la validité de cet engagement, qui ne pouvait être, d'après eux, ni une donation, les formalités n'ayant pas été remplies; ni un legs, puisque, un testament postérieur n'en faisant pas mention, le legs aurait été révoqué, ni un contrat ordinaire, puisque l'établissement au profit duquel il était fait n'existait pas encore. Au moment du décès du signataire, l'engagement ne s'appliquait donc à rien.

Mais le tribunal a jugé, contre l'avis des héritiers, que cet acte constitue un engagement, en retour duquel M. Dutard recueillait certains avantages au point de vue moral, et que le bénéficiaire est d'ailleurs suffisamment désigné.

L'écrivain et le brigand.

Au séjour ténébreux des mânes parurent devant les juges, à la même heure, un brigand, qui exerçait son métier sur les grandes routes et mérita enfin la potence, et un auteur couvert de gloire, qui distillait un subtil poison dans ses livres, prêchait l'impiété, semait la corruption, et, pareil à une sirène, avait la voix aussi douce que dangereuse.

Dans les enfers, les procédures sont expéditives; là, point de longueurs inutiles, en un clin d'œil la sentence est préparée.

A deux effrayantes chaînes de fer sont suspendues deux énormes chaudières, où les coupables sont jetés. Sous celle du brigand, on dresse un vaste bûcher; la Mégère elle-même l'allume et la flamme devient si terrible que la pierre des voûtes infernales se fend. Quant à l'auteur, le tribunal ne parut pas sévère; à peine un petit feu scintillait-il d'abord sous lui; mais il alla grandissant toujours, durant des siècles, sans jamais s'affaiblir.

Le bûcher du larron était depuis longtemps consumé; l'écrivain sentait le sien flamber toujours plus fort. Ne prévoyant aucune relâche, le malheureux finit par s'écrier, au milieu des tourments, que les dieux n'ont point d'équité; qu'il a rempli l'univers de sa gloire; que, s'il a écrit un peu librement, sa punition est par trop sévère; qu'il ne pensait pas être plus coupable que le brigand.

Alors une des trois sœurs infernales lui apparut dans toute sa beauté féroce, avec sa chevelure sifflante de serpents, armée de fouets ensanglantés.

« Malheureux ! cria-t-elle, est-ce à toi de faire des reproches à la